

LES NOYERS.

Maintenant que l'on cherche à faire produire à la terre le maximum de ce qu'elle peut donner, il nous paraît intéressant de dire quelques mots de la culture forestière intensive et nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur des produits qui, dans certains cas, peuvent s'ajouter à la valeur du bois et en élever les bénéfices : ce sont les fruits. Comme exemples, nous pouvons citer les merisiers auxquels nous pourrions ajouter plusieurs espèces d'arbres fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pruniers, etc. Certains noyers qui se rattachent au groupe domestique sont aussi particulièrement dans ce cas.

Nous n'avons pas à indiquer le caractère des noyers communs ni ceux de leurs fruits, non plus qu'à faire ressortir l'usage qu'on peut faire de ceux-ci, ce sont des choses connues à peu près de tout le monde et plus particulièrement de nos lecteurs.

Outre ces noyers, il en est une sorte particulière connue sous la dénomination de "noyer noir ou noyer d'Amérique," dont les fruits non comestibles n'ont pu jusqu'ici trouver aucun emploi et ne servent qu'à multiplier les arbres, mais si, sous ce rapport, les noyers d'Amérique sont dépourvus de valeur, il en est tout autrement de leur bois, et c'est à ce point de vue que nous allons les étudier.

Faisons remarquer toutefois que, comme toutes les sortes d'arbres, les noyers d'Amérique présentent des variétés et même des espèces très diverses, soit par leur taille, leur aspect, soit par leurs fruits ; mais comme ici nous n'examinerons que la question du produit, nous ne parlerons que du type *Juglans nigra*, qui fournit les plus grands arbres.

Cet arbre peut atteindre assez promptement 75 à 100 pieds de hauteur ; sa tige, qui, élancée et très droite, s'élève verticalement, acquiert facilement 2 à 2½ pieds de diamètre et même plus, si l'arbre est planté dans de bonnes conditions. Bien qu'ils puissent croître à peu près dans tous les sols, les noyers d'Amérique préfèrent ceux qui sont profonds et substantiels, quand même ils seraient secs, et, comme d'une autre part, ils sont très rustiques, il en résulte qu'on peut les cultiver à peu près sous toutes les latitudes. Ils sont également propres à faire des taillis ou des futaies et peuvent aussi être cultivés isolément ou en masse.

C'est affaire de condition ou de climat. Faisons toutefois observer que le noyer noir n'étant cultivé que pour la production de son bois, le mode d'exploitation, par conséquent de plantation, pourra aussi être tout à fait différent.

Mais plaçons-nous au point de vue de la production du bois et ne considérons celle des fruits que comme un surcroît, excepté dans certains cas particuliers, par exemple, quand on a affaire à des variétés comestibles, soit qu'on destine les fruits à être consommés directement, soit qu'on les convertisse en huile. Dans un cas comme dans l'autre, c'est à peu près toujours par semis qu'on multiplie les noyers. Quant à l'entretien, il consiste, pour le sol, en binages ou en labours entiers ou partiels, suivant qu'on exploite ou non le sol où sont faites les plantations ; pour les arbres, en des élagages faits à propos et raisonnés suivant le but qu'on se propose. Ainsi si l'on veut obtenir de beaux fûts, c'est-à-dire des tiges bien droites et élancées, les élagages devront être faits à de plus grandes hauteurs.

Dans tous les cas, il faut toujours pratiquer l'opération au fur et à mesure de l'élongation et, quand les branches sont faibles, afin d'éviter les larges plaies qui, toujours préjudiciables à tous les arbres, sont particulièrement funestes aux noyers, parce que leur bois, qui est à peu près exclusivement destiné à l'industrie, doit pour cette raison être très sain. Si, au contraire, et quelle que soit l'espèce de noyer, on la cultivait uniquement au point de vue du bois, alors on pourrait planter plus rapproché, car, outre que les arbres fileraient, les branches prendraient moins de force, de sorte qu'il serait presque inutile d'en faire la suppression.

Rien n'est plus variable que l'exploitation qui, dépendant du but que l'on cherche, doit être faite de manière à le rapprocher autant qu'on le peut de ce but. S'il s'agit de bois pour l'industrie, on doit attendre le plus possible, car c'est toujours en vieillissant que les arbres donnent un bois plus nuancé, mieux veiné, ce qui est le cas le plus fréquent, les noyers n'étant guère cultivés que comme bois d'œuvre et à peu près exclusivement pour l'ébénisterie. Nous ne dirons pas que c'est un tort, mais ce que nous n'hésiterons pas à affirmer c'est qu'on pourrait employer ce bois, souvent même avec avantage, à une foule d'autres usages industriels tels que la carrosserie, la menuiserie, car

outre sa beauté, le bois du noyer est très tenace, mais peut être un peu trop flexible, pourtant, pour être employé là où il faut beaucoup de résistance. Toutefois celui du noyer d'Amérique est beaucoup plus résistant.

Pendant bien longtemps aussi, mais à tort certainement, on a cru que les noyers ne repoussaient pas quand on les coupait du pied. C'est une erreur ; ils repoussent très bien et forment de magnifiques cépées ; on peut donc en faire des taillis ou des futaies, et comme ils poussent bien et donnent des produits relativement beaux dans tous les terrains, il en résulte que, au point de vue de la spéculation et même pour le bois, il y aurait avantage à planter des noyers au lieu d'autres essences peu productives que l'habitude ou la routine conservent. Toutefois nous observons que de tous les sols, ceux qui sont purement siliceux conviennent peu au noyer.

Si l'on a planté très près, par exemple à 3 pieds en tous sens, au bout de quelques années on peut commencer à éclaircir et surtout si l'on a planté des noyers noirs d'Amérique, les éclaircis donnent déjà de beaux produits dont il est facile de tirer parti. *L'Echo Forestier*.

Nous nous faisons un devoir de publier la réponse de notre aimable correspondant, le Dr. J. A. Hamel, à nos commentateurs sur son article "La Pharmacie à Québec". L'étendue de cette réponse ne nous permet pas de dire aujourd'hui ce que nous en pensons, ce n'est que partie remise.

LA LIBERTÉ DU COMMERCE

Cutque surim.

En théorie, la liberté commerciale est un des grands principes de la civilisation moderne ; c'est l'antithèse du monopole ; c'est le privilège que doit avoir tout citoyen de faire et de pratiquer tout ce qu'un autre citoyen a le droit de faire et de pratiquer. Je m'incline donc devant ce principe invoqué par le PRIX COURANT à l'occasion de mon écrit "LA PHARMACIE A QUÉBEC," mais je suis loin de croire, comme les écrivains de ce journal, qu'il suffit dans toutes les contestations commerciales d'opposer, à chaque situation difficile, ce grand principe pour arriver à la solution de toutes les difficultés quelqu'elles soient.

En principe, je me plais à le répéter, la liberté du commerce est incontestablement bonne, nécessaire même, mais lorsqu'on en arrive à l'application, cette liberté a besoin d'être contrôlée par les lois du pays, par les règlements municipaux, par les usages et les coutumes de chaque localité ; dans tout corps social bien organisé, ceux qui exercent les divers états ou métiers qui le composent ont droit à une protection efficace qui